



IRBHI²³

N°12
gratuit & legal



La Gazette du Chanvre

N°12. DÉCEMBRE. 2013

RBH23.COM



On en rêvait, ils l'ont fait L'Uruguay s'installe à l'avant garde mondiale

Photo: [RBH]²³

par Ananda

Par 16 voix sur 29 le Sénat uruguayen a voté pour la légalisation du cannabis sous contrôle de l'Etat. La majorité n'est pas grande et est due au seul parti Frente amplio. Il y reste encore la vérification de constitutionnalité, et les signatures des décrets d'application. Mais pour la première fois, un état a osé se rebeller contre l'obsolescence de lois mondiales qui n'ont fait que créer des problèmes bien pires que ceux qu'elles voulaient, ingénument ou avec des motivations peu avouables, combattre. C'est au nom du réalisme que cette loi a été votée. C'est pour tenter une alternative aux narcotrafics, à la grave déstabilisation sociale et aux préjudices sanitaires qui contribuaient à gangrener le pays. Il ne faut pas sous estimer les critères économiques. Le poids des ravages d'une économie souterraine considérable s'additionne au coût financier, plus de 60 millions d'euros, d'une lutte sans résultat tangible.

Avec cette loi inédite de «régulation du marché du cannabis», l'objectif de Jose Mujica est de priver les narcotrafiquants d'une importante source de revenus. Mais il vise aussi, à limiter les risques liés à la consommation du cannabis et à détourner ses amateurs des dealers et par conséquence des drogues dures.

En Uruguay, la consommation de cannabis, mais aussi d'autres drogues, est autorisée. La coordination nationale pour la régulation du cannabis militait depuis longtemps pour plus de logique législative. Cela met fin à «une grotesque incongruité juridique» commentait un sénateur à la sortie du vote, puisque ni la production ni la vente ne permettait de satisfaire

la consommation légale. L'Uruguay vote cette loi dans le cadre d'une série de textes en faveur de la défense des droits individuels a déclaré le sénateur Alberto Couriel au sortir des débats. Depuis la semaine dernière, une campagne gouvernementale informe des risques de la consommation de toutes les drogues. Ce type de prévention, dans un contexte dédramatisé, peut certainement avoir plus de poids que celle faite au nom du bien et du mal....

La loi uruguayenne prévoit trois modes d'accès au produit : l'auto-culture, la culture dans des clubs de consommateurs et la vente en pharmacie, sous contrôle public (40 grammes maximum par mois). Toute publicité sera interdite et les cultivateurs ou consommateurs – des résidents obligatoirement majeurs – devront s'inscrire sur un registre national.

Assurant mener une «expérience pour le monde», le président Mujica avait appelé ce week-end la communauté internationale à appuyer l'initiative, étant déjà soutenu par un groupe d'ex-présidents latino-américains.

Effectivement cela dépasse largement la tolérance fédérale pour les états de Washington et du Colorado, sans parler ce qui est timidement «accordé» par certains pays d'Europe. Le Portugal étant le seul cas un peu à part en portant depuis plus de dix ans une politique de dépénalisation globale, hyper encadrée, pour le pays. La permissivité de l'Espagne et des Pays Bas ou de la République Tchèque paraît se rétrécir un peu comme le soulignait Encod dans son communiqué de presse après avoir rencontrer la commission européenne pour que soient avalisées par les députés européens les recommandations du Conseil, non prises en compte

depuis 2004. En juin 2011, un rapport de la Commission mondiale sur la politique des drogues, actait «l'échec» de la lutte antidrogue au niveau mondial, et préconisait «d'encourager l'expérimentation des gouvernements avec des modèles de régulation légale des drogues, en particulier le cannabis, afin de réduire le pouvoir de la criminalité organisée et de protéger la santé et la sécurité de leurs citoyens».

C'est donc l'Uruguay qui montre la voie dans cette courageuse première expérimentation de retour à la légalité.

60% de la population se dit contre, y compris les pharmaciens dont le rôle était important dans le dispositif. Mais les aménagements ont jusqu'en avril 2014 pour être affinés. «Il existe beaucoup de doutes. Et le doute est légitime, mais le doute ne doit pas nous paralyser pour emprunter de nouvelles voies face à un problème qui nous affecte», avait déclaré le président Mujica.

Tous les militants de la cause se sentent un peu uruguayens et reconnaissant à ce petit pays d'avoir osé se débarrasser du carcan étouffant, méprisant les libertés individuelles, au service d'une pseudo morale mondiale mais n'entraînant que la prolifération maffieuse nocive et désespérante

Autrement la fin de 2013 approche, et RBH voudrait remercier tous ceux qui participent à la bonne marche du journal, en particulier les diffuseurs dont le rôle est particulièrement important. Sans eux, le journal ne pourrait pas exister de la même façon. Merci beaucoup à eux.

Bonnes fêtes à tous.
Et vive l'Uruguay !

redaction@rbh23.com

L'Espagne prend du recul

et tacle les Cannabis Social Clubs

par Ananda S.

Subitement, alors qu'en France on jalouait la liberté qui paraissait s'être installée autour du cannabis, un des premiers clubs existant, Pannagh, celui de Barriuso, grand militant engagé depuis longtemps pour La Cause, se voit inculpé de n'être qu'une «organisation criminelle», et du délit de «trafic de drogues d'une quantité importante notoire». Ce pourquoi, sur ces deux chefs d'accusation, il est requis environ 6 ans de prison et des millions d'euros d'amendes.

Peut-être est-il nécessaire de rappeler que si la législation espagnole accorde une certaine autonomie aux provinces, la Basque en l'occurrence, le judiciaire est national. Néanmoins le club Pannagh avait été construit avec beaucoup de soins, comme le rappelait Barriuso dans le numéro 8 de RBH.

Il s'appuyait sur la Fédération des Associations d'Usagers du Cannabis (FAC) qui défend un modèle de petites unités produisant pour leur propre usage, thérapeutique ou non, sans aucune revente. Les grands clubs espagnols n'y sont pas affiliés. En fait le phénomène s'est développé, comme le rappelait Barriuso, sur les décisions de la Cour Suprême à propos de la consommation partagée des usagers de cocaïne ou d'héroïne. C'est avec ce point de départ, en se basant sur des décisions judiciaires, de nombreux avis de divers organismes, en sollicitant des légistes, que s'est élaboré le fonctionnement des CSC adhérents à la Fac, un peu aussi au gré des jurisprudences et des vides juridiques.

La province basque avait constitué une commission pour per-

mettre de statuer sur ce type de projets. Les aléas politiques en ont semblé t il retardé les conclusions.

Le 5 décembre, une conférence de presse à Bilbao devait protester contre ce revirement brutal et peu explicable objectivement. Le communiqué soulignait « Il est particulièrement préoccupant que soient inculpés comme membres d'organisation criminelle trois responsables du conseil d'administration de Pannagh alors que ce groupe est précisément une association légalement constituée et enregistrée, dont les activités se sont déroulées sans aucune clandestinité. Il est particulièrement injuste de punir plus durement ceux qui essaient de suivre la voie de la légalité, ce qui peut laisser penser à d'autres qu'il vaut mieux s'en écarter.»

Vu de France, ces rebondissements sont assez difficiles à comprendre. L'Espagne avait paru s'engager dans deux des modèles de régulation possible, le commercial et en parallèle l'associatif. Laisant à d'autres la régie d'Etat.

Or il se trouve que malgré toutes les dissonances, les politiques des petits pas qui vont qui viennent, on en arrive à un moment où le débat sur la prohibition du cannabis devient particulièrement délicat et urgent à cause des dérives suscitées par la situation actuelle.

Ces polémiques, qui contribuent à renvoyer au trafic un certain nombre de personnes de bonne volonté, n'apporte pas de vraies contributions solutionnantes.

Toute personne ou organisations qui voudraient signer ce manifeste peuvent envoyer leur soutien à freepannagh@gmail.com.

PUB

HIPERSEMILLAS.COM

Le supermarché des graines de cannabis



Discret, rapide, fiable!

Service clientèle en français. Envoi dans le monde entier!

| | | | |
|----------------------|----------------------|---------------------|--------------|
| Dutch Passion | Mandala Seeds | Sweet Seeds | Dinafem |
| Serious Seeds | DNA Genetics | Paradise Seeds | Seedsman |
| Nirvana | Ministry of Cannabis | The Flying Dutchmen | Sensi Seeds |
| Homegrown Fantaseeds | Eva Seeds | Cannabiogen | White Label |
| T.H. Seeds | Medical Seeds | Joint Doctor's | De Sjamaan |
| Kannabon | Mallorca Seeds | Mr. Nice Seedbank | K.C. Brains |
| The Sativa Seedbank | Buddha Seeds | Ceres Seeds | Mystic Seeds |
| Pyramid Seeds | | Barney's Farm | |

Tel: +34-666-110263
www.hipersemillas.com - email: francais@hipersemillas.com

| MENU | |
|--|---|
| <p>02 TOUR DU MONDE Le cannabis reprend sa place</p> | <p>05 L'AUTO CULTURE Un plaidoyer</p> |
| <p>03 ET L'AMERIQUE? L'illusion d'une société sans drogue</p> | <p>06 HOMMAGE Georges Apap (1926-2013)</p> |
| <p>04 SIRIUS Le vent tourne</p> | <p>08 KULTUR' & MATOS Pothead et bookhead réunis</p> |

PUB



YOUR TONIC, VAPONIC

HIGH QUALITY E.U. MADE SMOKELESS VAPORIZING PIPE



www.vaponic.com

Tour du monde

La légalisation du cannabis en marche

par FARId

Partout, la légalisation du cannabis est d'actualité, sur tous les continents, le mur de la prohibition se fissure au nom d'une autre forme de régulation, avec des arguments pragmatiques, et surtout une volonté de faire changer les choses qu'auparavant on pensait illusoire...

Une tendance lourde et historique

Le «Nouveau grand rêve américain» passe par le développement de l'industrie du chanvre, cannabis, marijuana... cher à Jack Herer. C'est le titre en Une du Denver Post, à propos d'une réunion historique d'un groupe d'investisseurs... Arc View Investors Network, dont le PDG, Troy Dayton, ouvrirait l'assemblée en explicitant les perspectives de cette réunion d'une soixantaine d'investisseurs : «le prochain grand rêve américain est lié à l'essor de l'industrie du chanvre». Steve De Angelo, co-fondateur d'Arc View a nuancé en affirmant que «cela dépendra de notre capacité à gérer nos affaires de manière cohérente et responsable avec les évolutions dans le pays». Au même moment les Français découvraient la Une du Courrier International N°1195, sans équivoque : «Cannabis, bientôt

en vente libre» annonçant qu'en janvier 2014, il sera possible de produire, vendre et donc consommer du cannabis légalement à Montevideo (Uruguay), Seattle et Denver (USA).

Comme pour bien préciser les enjeux économiques en cours aux Etats Unis, et l'importance des évolutions politiques, l'analyse du laboratoire que constitue l'expérience en cours dans l'Etat du Colorado est hi-sto-ri-que.

En effet, nous ne sommes pas les seuls «à regarder cette transformation de près, le reste des Etats-Unis regarde attentivement le Colorado», explique The Guardian, parce que l'industrie du cannabis pourrait représenter entre 45 et 100 milliards de dollars (33 et 74 milliards d'euros) selon les économistes.

Un peu en écho de mon ami Chakib El Khayari qui envisage que son pays, le Maroc, devienne un des leaders mondiaux de chanvre aux fins thérapeutiques et industrielles, bref que cette culture ne profite plus aux trafiquants, mais nourrisse et améliore les conditions de vie des millions de Marocains. «Le Maroc songe à légaliser la culture du kif», indiquait Le monde où Isabelle Mandraud résumait les évolutions au Maroc. Le 4 décembre 2013, au Parlement, un groupe interparlementaire audition-

nera quelques experts. L'horizon semble totalement dégagé pour que cette question devienne réalité aux portes de l'Union européenne, d'ici 2015.

Une fois de plus, un des membres actifs de la Commission Globale sur la politique des Drogues, le PDG de Virgin, Sir Richard Branson, est remonté au créneau pour dire haut et fort que la «Guerre aux drogues est en échec et que la décriminalisation est la réponse». Une réponse qui devient réalité... Comme son spot décrivant «la chaîne transparente» qui se met en œuvre aux Pays Bas.

Au passage il faut noter que Kofi Annan, l'ex-secrétaire général des Nations Unies a livré le dernier rapport de la Commission Globale sur la Politique des Drogues, à propos de la situation en Afrique de l'ouest.

En Tunisie, dans le tumulte de la Révolution, la question de la légalisation est aussi d'actualité. «Au rythme actuel, il faudrait mettre la moitié du pays sous les verrous», observe l'un des signataires d'une pétition pour la dépénalisation du cannabis. Désormais la consommation de drogues illécites n'est plus un phénomène mondain, toutes les couches de la population sont concernées et plus particulièrement les jeunes, dans le collimateur de la police. Prohibée depuis

Illustration: [RBH]²³

l'indépendance, la consommation de chanvre ou takrouri est restée dans la mémoire collective comme une coutume non nocive et conviviale, nous rappelle depuis Tunis Frida Dahmani pour le journal Jeune Afrique. «Dans les années 1930-1950, il était en vente libre dans de tout petits paquets. Il fallait le réduire en poudre fine. Planches et hachoirs étaient disponibles dans tous les cafés», se souvient El-Haj Sadok. Mais le temps des tkarlya - fumeurs d'herbe - est révolu. Aujourd'hui, le marché est demandeur de zafra. Si, contrairement au Maroc, la Tunisie n'est pas productrice de haschich, elle est devenue une étape de transit pour les filières, ce qui lui permet d'être servie au passage. "80 % des quantités de cannabis sont ré-exportées. La voie terrestre, la plus usitée, part du Maroc à destination de la Libye, via l'Algérie et la Tunisie.

Quelques îles en ébullition Maurice

Après une manifestation lundi 18 novembre 2013 au cœur de Port-Louis pour demander une dépénalisation du cannabis, qu'on appelle localement «gandia», la communauté rastafari de l'île Maurice, via le mouvement «La Voix des Rastas», s'est adressée directement aux autorités pour demander la dépénalisation du cannabis dans l'île, parce que la consommation du gandia fait partie de leur «culture, philosophie et religion».

Dorian Olivier, porte-parole du mouvement sur l'île Maurice, a affirmé que la communauté rastafari était prête à faire une grève de la faim, si les autorités ne répondaient pas concrètement.

«La Voix des Rastas» organisera prochainement «des marches pacifiques» à Port-

l'annuaire

Pour retrouver le [RBH]²³, rendez-vous ici!

FRANCE

Lady Long Solo
38, rue Keller
75011 Paris

SUISSE

La Feuille d'or
Rue de la Corsaz 15,
1820 - Montreux/VD

Plant a Sierre

Route du Simplon 1
3960 - Sierre

Louis pour défendre «l'usage spirituel» du cannabis, comme l'indiquait le journal Le Défi Quotidien.

Jamaïque

Mi-septembre, le Ministre de la Justice, Mark Golding déclarait que le «gouvernement serait amené à faire des efforts sur la légalisation», et indiquait «étudier la question de manière dynamique pour une évolution rapide».

Au même moment, une conférence internationale s'ouvrait à Kingston, à l'initiative des associations jamaïcaines demandant au gouvernement de décriminaliser et de réglementer la consommation de la ganja sur l'île natale de Bob Marley, pour envisager les perspectives de commercialisation du cannabis comme remède à la crise économique.

Suite page 03

PUB

Info@kannabia.es | Granada - España

2012© Kannabia Seed Company

Suite de la page 02

Irlande

Un parlementaire irlandais, Luke «Ming» Flanagan a soumis un projet de loi visant à légaliser le cannabis. «L'Irlande est prête pour la légalisation du cannabis» déclarait-il confiant lors de son point presse au journal Irish Times, pour le lancement de sa proposition de loi.

La proposition visait à autoriser les usagers du cannabis irlandais à détenir jusqu'à une once (28g) de cannabis et à cultiver un maximum de 6 pieds à des fins domestiques. Les Cannabis Social Clubs, groupes de consommateurs de cannabis produisant collectivement de l'herbe pour la partager ensemble auraient été autorisés.

Discutée en Assemblée le 8 novembre 2013, elle a été rejetée, au grand dam des activistes pro-cannabis, estimant que l'Etat engloutit des millions inutilement, alors que la vote de cette loi aurait pu lui rapporter des centaines de millions d'euros, bénéfiques pour l'ensemble du pays.

Nouvelle Zélande

La Nouvelle-Zélande a pris conscience d'un phénomène émergent aux conséquences majeures pour la population.

Elle s'apprête donc à créer l'un des premiers marchés ouverts et réglementés de drogues récréatives dans le monde. On le voit les Nouveaux Produits de Synthèse (NPS) offrent une opportunité de tester de nouvelles solutions de régulation qui ne passeraient plus par la pénalisation de l'usage et de l'usager.

Le projet de loi néo-zélandais sur les substances psychoactives vise une industrie légale mais incontrôlée qui aurait engrangé 250 millions de dollars en 10 ans en vendant des produits imitant les effets des substances illégales comme le cannabis et l'ecstasy.

Le but premier de cette loi est de protéger les jeunes. Mr Dune, le ministre de la santé déclarait à ce propos : «Je suis tout à fait sans complexe sur ces grands changements qui rendent les choses plus sûres pour les jeunes Néo-Zélandais... Le problème dans le passé a été que nous avons eu un marché totalement non régulé avec qui sait quelles substances contenues dans ces produits».

Le projet de loi est aussi un projet de réduction des risques. Il y a un retournement de la preuve : l'Etat n'a plus à prouver que les substances sont dangereuses, mais le fabricant doit prouver par des études sur les humains et les animaux, coûtant jusqu'à 2

million de dollars chacune et dont il assume le coût, que ses produits sont à «faible risque» (et non pas «sans risque»).

Alors que le monde découvrirait ce fabuleux rapport édité par Transform UK, la 20ème conférence qui se clôturait le 29 novembre à Wellington, mettait en confrontation directe sur scène, deux des «Titans» de la politique mondiale en matière de drogues. D'un côté, l'américain Kevin Sabet, pour une «approche intelligente du cannabis», et auteur de Reefer Sanity: Seven great myths about marijuana. (Ndlr: une sorte de Lebigot yankee mais beaucoup plus sérieux), face au britannique Steve Rolles, de la Fondation Transform Drug Policy, auteur de *How to regulate cannabis: A practical guide*.

SOURCES :
 mjnewsnetwork.com
 www.denverpost.com
 www.courrierinternational.com
 www.slate.fr
 www.lemonde.fr
 metro.co.uk
 www.jeuneafrique.com
 www.zinfos974.com
 Pour lire le projet de loi irlandais :
 www.irishtimes.com/news/politics/ireland-ready-for-legalisation-of-cannabis-1.1571857
 www.davibejamaica.com
 drogues.blog.lemonde.fr
 www.tdpf.org.uk

Dommages collatéraux

Sous prétexte sécuritaire, on expulse des HLMs...



Illustration: [RBH]²

par Ananda

Dans une quasi indifférence, la cour d'appel de Versailles a rendu le mardi 8 octobre un jugement proche de l'inadmissible, qui risque de faire jurisprudence.

Les familles dont un membre se livre au commerce du cannabis peuvent être expulsées des HLM qu'elles habitent. Ce jugement qui concerne Boulogne Billancourt fait écho à la «victoire» obtenue par les HLM de Saint Denis qui avaient expulsé en juin dernier «une famille troublant gravement l'ordre public». Probablement bien d'autres cas existent.

Cela correspond à la manière très personnelle dont le Ministre de l'Intérieur prétend résoudre le problème de la drogue et du cannabis en particulier : s'acharner sur les usagers lambdas, traquer et punir les petits dealers, emprisonner dans un but d'exemple quand on ne sait pas quoi faire, mais ne pas s'attaquer aux mafias qui organisent et tiennent les trafics.

On reconnaît là la sensibilité sociale dont a toujours fait preuve le Ministre, plébiscité par la droite, ce qui est normal au vu de ses proches conseil-

lers, comme par la gauche... Celui qui, d'après le Canard Enchaîné, a fait «nettoyer» la rue de la Roquette des post-punks qui y traînaient pour que sa femme puisse aller parfois faire ses courses à Franprix ou Monop sans risquer d'être importunée ou que sa vue ne soit blessée, mais qui laisse dormir sur les mêmes trottoirs, sous de petites couvertures, des enfants avec leurs parents. Sans doute à cette heure-ci le chauffeur doit éviter la rue. Les HLM de banlieue n'ont rien à voir avec la majorité des HLM parisiens. Ceux qui y habitent n'ont pas souvent d'autres choix. Mettre des familles à la rue, sans possibilité de relogement à bas prix autre que par des associations caritatives submergées, pour masquer vertueusement l'impossibilité gouvernementale de se sortir de l'imbroglio du problème du cannabis, ne résout rien en plus, sauf renforcer le désespoir de familles qui n'ont aucun repère à quoi s'accrocher.

A force d'avoir toléré le trafic comme variable d'ajustement économique des banlieues, et, par conséquence, avoir laissé les mafias prendre le contrôle de la situation, à force de se désintéresser des inégalités sociales, à force de

laisser en friche une scolarité inadaptée, à force de désindustrialisation irresponsable, il a été créé une situation difficilement gérable, surtout en période de crise financière dont les choix de résolution ne vont que pénaliser davantage cette population, et aggraver lourdement la situation.

On en arrive à ce type de scandale, interdire de logement social public des familles désemparées, ce qui solutionne aucunement le problème du deal des cités. Cela déplace juste un peu les lieux. C'est de la simple fuite en avant. La peur de l'expulsion n'arrêtera même pas les trafics...

Mettre à la rue des familles dont les conditions de vie étaient déjà difficiles n'est pas une victoire, comme le prétendait Stéphane Peu adjoint de Saint Denis en juin dernier, dans le même moment où il recevait la Légion d'Honneur.

Ce n'est que la manifestation d'une éclatante faillite sociale et sécuritaire, de l'incapacité condamnable à prendre le temps de gérer les problèmes qu'engendre une politique prohibitionniste stigmatisant systématiquement la France d'en bas chère à Raffarin.

Un fond d'Amérique sans drogue

Un symposium cannabis à Biarritz

par Laurent Appel (ASUD)

Au récent colloque THS 11, deux professeurs américains intervenant sur le cannabis médical aux USA, Herbert Kleber et Robert Booth, ont déroulé une propagande «scientifique» calquée sur l'argumentaire du lobby Partnership for a Drug-Free America (PDFA).

Une présentation faible en sources «on evidence based» et sans débat avec la salle fautive de temps. Assistions-nous à un retour des dinosaures ?

Le retour des mythes contre la réalité

Comble de l'ironie, le titre de l'intervention d'Herbert Kleber était «Cannabis : Mythes et réalités», un bel exercice de nécrophagie nappée dans l'adictologie. Lynn Zimmer et John Morgan, les auteurs du livre ainsi nommé et détourné par Kleber, doivent se retourner dans leurs tombes. Les patients-usagers de cannabis médical et les amis de Lynn et John présents l'ont très mal vécu. L'organisation chaotique du cannabis médical en Amérique est la conséquence de la politique du NIDA et de la FDA qui ont bloqué toute recherche fédérale hormis les études à charge, principalement in vitro et avec du THC synthétique.

Au moment où les USA commencent à réguler les marchés du cannabis, on nous exhibe deux des derniers prohibitionnistes américains. Leur démonstration n'avait qu'un objectif : montrer que le cannabis médical entraîne une augmentation globale de la consommation et qu'il n'est qu'une manœuvre préparant

la légalisation du cannabis récréatif.

La rigueur n'était pas au rendez-vous de ce Te Deum prohibitionniste. Après avoir admis que le CBD pouvait atténuer les angoisses et les psychoses cannabiques, le vénéré Professeur Kleber a expliqué tout l'intérêt de prescrire du Cesamet (THC pur de synthèse connu pour rendre parano) dans le cadre du traitement du cannabis, un peu sur le modèle de la méthadone.

Cette recommandation est moins surprenante lorsque l'on sait que le PDFA est largement subventionné par les laboratoires pharmaceutiques, après avoir longtemps accepté l'argent des lobbies de l'alcool et du tabac.

Sorties de bunker pour légendes scientifiques

Quatre points clés sont plus que contestables dans «l'argumentation» de Kleber :

1. Le cannabis de John Lennon ne faisait pas 1% de THC. En 1972, une saisie de cannabis de la police néerlandaise avait déjà été mesurée à 19% de THC (rapport Ban, 1973 NL). La «diabolique Skunk» a été hybridée en Californie dans les années 70/début 80. Il en va de même pour la quasi-totalité des variétés de base des croisements actuellement sur le marché comme la Northern Light ou la OG Kush. C'est la première vague mondiale de répression qui a transformé le marché : les fournisseurs indépendants de bonnes qualités ont été arrêtés, ont arrêté le trafic, se sont cachés avec de petites surfaces. Le cannabis de basse qualité (faible en THC) fourni par les organisa-

tions criminelles (colombienne et mexicaine pour les USA, corsico-hispano-marocaine pour la France) a envahi le deal dans les années 80. Il sert aujourd'hui de valeur plancher à cette démonstration biaisée sur l'explosion du taux de THC. L'essor de l'autoproduction sous lampe a rétabli les valeurs.

2. La théorie de l'escalade, pourtant morte et entermée sous une tonne d'études convergentes dont le Rapport de la Commission fédérale suisse pour les questions liées aux drogues (1999) et celui du Sénat canadien sur le cannabis (2002)

3. L'affirmation d'une explosion des cancers et des psychoses cannabiques malgré une absence totale d'études épidémiologiques convergentes. Après 40 ans de progression exponentielle de l'usage, la prévalence de la schizophrénie reste stable malgré une bien meilleure détection. Le Professeur Tashkin (pour autant longtemps financé par le NIDA) n'a pas détecté d'épidémie de cancers ou de maladies pulmonaires liées au cannabis à Los Angeles, Californie, la Mecque du cannabis américain. La population étudiée reste la plus importante suivie à ce jour.

4. Quant à la corrélation entre l'acte sexuel et la consommation de cannabis souvent répétée, démonstration et risques sont passés sous silence. Comme toujours, les prohibitionnistes tapent en dessous de la ceinture pour faire flipper. Toujours le même remake de la campagne de propagande des années 30 à 50 affirmant que le cannabis poussait les jeunes blanches à avoir des relations sexuelles avec des Noirs.



Le cannabis médical au Colorado

Le cas de Robert Booth est encore plus caricatural, son absence d'expertise dans le domaine n'est pas étonnante : il n'a jamais rien publié sur le cannabis. Il a fondé une grande partie de sa démonstration sur des «histoires de chasse» collectées auprès du public de son institution de traitement de la dépendance, un biais majeur pour un échantillon inférieur à 40 sujets. Il est facile de trouver sur Internet des dizaines de témoignages face caméra de patients affirmant que le cannabis leur a sauvé la vie. Il ne s'agit pas d'une présentation scientifique, juste des éléments à porter au dossier.

Robert Booth alerte sur une explosion de la consommation des jeunes du Colorado liée à l'ouverture des dispensaires de marijuana médicale. Une étude reprise par le Huffington Post affirme le contraire. Cette étude récente sur le Montana, Rhode Island, le Michigan, et le Delaware conclut que les premières années de l'application de la nouvelle loi médicale n'a pas affecté de manière mesurable l'usage de marijuana chez les adolescents. Booth a aussi avancé le chiffre impressionnant de 230 847 patients

ayant déposé une demande d'enregistrement, omettant de préciser qu'il s'agissait du nombre total de demandes depuis juin 2001 et que le nombre de patients détenteurs d'une carte en cours de validité était de 109 622 en août 2013. Plus de la moitié des patients ont donc arrêté l'usage médical alors que l'usage récréatif n'a pas chuté dans les mêmes proportions. La future légalisation du cannabis récréatif permettra de sortir de l'hypocrisie et ainsi de faire le tri entre les usages.

R. Booth critique le manque de précision dans les indications et les dosages du cannabis médical au Colorado mais oublie de préciser que la FDA et le NIDA refusent encore aujourd'hui de financer et d'autoriser des études fédérales sur la marijuana médicale. La psychiatre new-yorkaise Julie Holland le déplore : «Notre gouvernement n'autorise que les recherches sur les dangers des drogues, pas sur leurs aspects thérapeutiques.»

Un débat mondial

Uniquement centrées sur le THC et récemment sur le CBD, les recherches du passé sont largement obsolètes. Le cannabis thérapeutique n'est

pas qu'un composant isolé. Utiliser une association complexe de cannabinoïdes semble préférable : telle est la conclusion de la dernière publication du Professeur Mechoulam (Mechoulam et Parker, 2013)

Les dommages collatéraux de cette présentation partielle sont déjà sensibles. Invité sur France-Culture, le docteur Amine Benyamina, modérateur à Biarritz, a repris sans nuance les affirmations négatives de Robert Booth sur le système du Colorado, pour bien rebondir sur la nécessité de mener en France des recherches pharmaceutiques et médicales beaucoup plus conventionnelles. Peut-être trop, on perdrait bien moins de temps à investiguer scientifiquement les pratiques d'automédication développées par les patients des dispensaires américains ou dans la clandestinité en Europe. Les malades en souffrance n'ont pas le temps pour ces querelles de chapelles stériles et ces guerres de laboratoires.

Présents à Biarritz

Laurent Appel (ASUD), Patrick Favrel (Sos Hépatites), Mario Lap (Drugtext Foundation), Fabienne Lopez (Principes Actifs), Jérôme Teztaz (Principes Actifs)

Vu de Sirius, le vent tourne

Dans la profusion d'informations de ces derniers mois, le pouvoir de nuisance de la prohibition a continué à se manifester, évidemment, sous diverses formes. Mais de multiples signes annonciateurs de changement ont aussi émergé.

par Raph

Dans sa chronique du 30/9 dans Libé, D. Schneidermann (DS) dénonce, en ironisant, un travers des journalistes politiques : pour relancer «une interview en panne», ils sont prompts à dégainer la question choc qui suscitera «la petite phrase qui tue» et créera le buzz... avec le cannabis, notamment ! comme DS le montre dans un exemple édifiant : lors d'un débat sur F2, Christine Taubira peine à définir son projet de «contrainte pénale». D. Pujadas sort alors l'interpellation fatale : «Êtes-vous toujours favorable à la dépénalisation du cannabis ?». «Actualité de la question ? Zéro. Intérêt ? Zéro. Mais voilà. Si par bonheur elle gaffe, les reprises de l'émission sont sauvées», juge DS. Or C. Taubira répond qu'elle n'a rien à dire sur le sujet. Affolé, Pujadas rétorque : «La question est essentielle ! Toute la France attend votre position sur le cannabis !». Mais, déplore DS, aucune interrogation sur les faits ne vient jamais enrichir le débat. Il (se) demande : «nocivité ou pas du cannabis, combien de vraies enquêtes scientifiques indépendantes ?». Une question certes intéressante, mais pas déterminante : comme l'exprime si bien l'aphorisme du procureur Georges Apap, antiprohibitionniste de longue date, récemment disparu, «les drogues ne sont pas interdites parce qu'elles sont dangereuses, elles sont dangereuses parce qu'elles sont interdites».

Turpitudes

Au chapitre des turpitudes de la prohibition, ses effets dérisoires ou révoltants : la police néerlandaise veut distribuer à la population des «cartes à gratter» sentant le cannabis pour mieux identifier — et dénoncer — le voisin cultivateur (AFP, Libé 8/10) ; la «double peine d'une mère de dealer, privée de toit par les HLM» (Libé 14/10), menacée d'expulsion. Suite du feuilleton des ripoux de la BAC de Marseille : Le Monde (LM) du 14/11 nous fait pleurer sur le sort de certains, incarcérés deux mois mais autorisés à retravailler, «décision judiciaire exceptionnelle». Libé (2/10) dénonce, lui, un «deux poids deux mesures» : réintégration de tous les suspects «sous la pression du droitier syndicat Alliance», tandis que le policier dénonciateur «reste révoqué pour insubordination». Ce «scandale des ripoux» a «laissé des traces», constate Libé (26/11) : «un soupçon d'impunité traverse les cités.» Mais «grâce à une jolie usine à gaz comme on les aime dans l'administration», LM

(10/10) signale que les policiers pourront utiliser les véhicules saisis aux trafiquants avant qu'un jugement soit prononcé...

Constats d'échec...

Du côté des journalistes avisés et de la presse éclairée, Courrier International (CI) du 26/9 consacre un dossier (9 articles) au «Cannabis bientôt en vente libre» (terme ambigu : réglementation ?). «Le débat avance» ; c'est bien celui de la légalisation du cannabis «au nom de la santé publique, pour lutter contre le trafic et la violence qu'il génère, mais aussi parce que [c'est] un marché juteux». Sur la santé, un article souligne le «cas-tête» de la légalisation de l'usage récréatif vis-à-vis de l'usage médical dans l'État de Washington ; à propos du trafic, un journal mexicain indique que les habitants, premières victimes, réclament en nombre un «changement de stratégie» : réglementation du cannabis. «Le débat est vif (...) dans la société civile». Un ethnologue évalue à «30 millions de \$/an (soit 30 % du marché illicite) le manque à gagner pour les trafiquants locaux» en cas de légalisation : c'est toujours bon à prendre. Quant au marché, un reportage dans une zone industrielle de 250 producteurs de cannabis à Denver (Colorado) indique qu'au mieux, «le marché légal pourrait représenter 110 milliards de \$». Retenons aussi un court article, au titre fort («Le kif ne vous tue pas ; la faim, si») qui révèle l'accueil favorable par tous les partis, d'une proposition de loi pour légaliser la culture de cannabis et autoriser son usage médical... au Maroc.

Le dossier intitulé «Drogues : la guerre perdue» de la revue CQFD (n°114, décembre) constate que celle-ci «a renforcé la militarisation de certains pays» et permis «l'incarcération de masse des «classes dangereuses»». Un historique de la prohibition rappelle qu'elle est une décision politique, donc réversible, comme tant de revirements le montrent. Une évidence trop souvent oubliée (voir § suivant). Pour le cas du Mexique et de la guerre des cartels, un sympathisant des peuples du Chiapas interrogé cite une analyse alternative aux médias officiels : «les conflits seraient restés mineurs si le gouvernement mexicain et la CIA n'avaient pas pris fait et cause pour (...) le cartel de Sinaloa», dont la domination a engendré une forte résistance des autres cartels. Lassés de la violence, des habitants constituent même des groupes d'autodéfense.



Même sujet dans LM du 6/11 soulignant l'ingéniosité des «tentaculaires cartels mexicains», leur puissance («implantées dans 1 286 villes américaines»), pour un marché «évalué entre 15 et 30 milliards de \$ par an.», et leur violence, moindre depuis le changement de stratégie du nouveau président. Une enquête de M. Delcas sur les routes de la cocaïne en Amérique latine évoque le trafic incessant, la corruption établie, la «profitabilité» très forte (notant, sans s'étonner, la multiplication par 38 du prix du kilo de la production à la vente), l'épandage de glyphosate, et conclut : «Les responsables politiques commencent doucement à reconnaître que la lutte contre le trafic de drogue, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, est un échec. Mais ni les uns ni les autres n'ont encore d'alternative.» Qui ne cherche pas ne trouve pas...

... appels au changement...

... sous diverses formes. Dans une tribune (Libé 22/10), des dirigeants d'associations (Gaïa-Paris, Aides, AFR, ASUD) déplorent le blocage du débat en France alors que «le monde bouge». «Édifice légal inchangé» depuis les mesures de réduction des risques, malgré le «coût social» de la politique répressive et ses «dépenses inutiles» sans rapport avec l'intérêt général. Ils prônent la création d'une «commission française des drogues» pour «porter le débat sur le nécessaire changement de politique» : abrogation de la loi de 1970 et nouvel encadrement des drogues. Mediapart (11/10) informe que le groupe socialiste «veut lancer une mission d'évaluation des politiques publiques de lutte contre les drogues», en «échec évident» mais privées de débat. Sans doute en réaction au plan antidrogue 2013-17 «sans vision ni volonté de s'adapter à la réalité» (Libé 20/9). J.-P. Dintilhac, ex-directeur de la gendarmerie nationale, ex-procureur (etc), dresse un constat accablant de l'échec de la prohibition («la voie répressive est totalement irréaliste») et défend la légalisation des drogues par une argumentation détaillée qui aurait mérité une place en «tribune», mais cantonnée, hélas, au seul blog du médiateur du Monde (20/9) (1)... Le journal se rattrape avec un portrait d'Ethan Nadelmann, «prophète de la marijuana aux États-Unis», «qui défend une question de principe : réduire les effets dévastateurs de la lutte antidrogue, en finir avec les interdits et lutter pour la liberté et la justice» (LM, 21/11), en se méfiant du «cannabusiness» qui vient.

Le Figaro (LF) (1/10) cite une étude du British Medical Journal actant que le marché des drogues est florissant, et «[qu'elles] n'ont jamais été aussi bon marché, facilement trouvables et pures». «Ces résultats indiquent que les efforts réalisés pour contrôler le marché des drogues illicites ont échoué», dit l'étude, faisant le parallèle avec la Prohibition, et déplorant le recours «disproportionné à la répression (...) au détriment de la prévention».

... et changement : l'Uruguay

Dans le dossier de CI cité ci-dessus, un article du LA Times s'interroge sur «l'expérience risquée» de l'Uruguay avec la légalisation du cannabis : deux tiers d'opinions défavorables ; trafic peu violent ; risque d'une hausse de la consommation... mais il salue une «courageuse décision» qui aura «sans aucun doute un impact important». Dans ce pays l'usage est libre depuis longtemps, même en public : quel sera l'effet cette légalisation, se demande CQFD (cf. plus haut), surtout que «paradoxalement, cette loi suppose un niveau de contrôle social supplémentaire» (enregistrant obligatoirement des fumeurs pour l'achat) ? Les bénéfices évalués représenteront la moitié du coût de la répression ; et qu'espérer des philanthropes qui ont soutenu la loi, comme Soros, attiré par le profit, actionnaire de Monsanto et son cannabis OGM ? Sur le sujet, Libé (22/11), LF (15/11) et le Nouvel Obs (22/11) reprennent la même dépêche AFP. LF met en avant «l'intérêt de dizaines de cultivateurs» pour ce projet pionnier. Tous citent J. Calzada, secrétaire du bureau national des drogues, annonçant qu'à environ «un dollar (0,75 euro) le gramme, nous allons mettre la marijuana produite sous contrôle de l'État» ; Libé et LF rapportent son propos in extenso : «le marché illégal est très risqué et de mauvaise qualité», donc l'État «va offrir un lieu sûr pour acheter un produit de bonne qualité (...) au même prix». Autorisant l'auto-culture, la culture dans des clubs, la vente en pharmacie...

Évaluations

L'analyse des eaux d'égouts, méthode originale pour évaluer l'usage de drogues. Une étude du CNRS (Libé, 24/9) confirme ainsi que «les Français sont les plus gros usagers de cannabis en Europe» et que «le cannabis n'est pas une drogue «festive»» (l'usage ne varie pas le week-end). Moins attendu : Lille aurait une consommation de cannabis «cinq fois supérieure à celle d'Amsterdam», et «quartier aisé et

zone dite défavorisée consomment de la même manière.» Une étude de l'Inpes sur les pratiques addictives, citée par Libé (7/11), révèle «une stabilité de l'usage de cannabis entre 2005 et 10». Le Languedoc-Roussillon est la région «en tête (...) tant pour l'expérimentation (...) que pour l'usage actuel.» Autre méthode : «donner la parole à ceux qui connaissent le mieux les drogues : les consommateurs», objectif de la «Global Drug Survey 2014», «enquête fouillée» soutenue par Libé (26/11). (2)

Thérapeutique

D'après Libé (21/10), le spray Sativex serait commercialisé «d'ici la fin de l'année», selon l'agence du médicament ANSM, mais disponible qu'«en 2015», selon le laboratoire Almirall. La Provence (19/11), Le Parisien (19/11), LF (20/11), Libé (21/11) rapportent la relaxe d'un malade fumeur de cannabis à des fins thérapeutiques. Le parquet a fait appel, ce qui «devrait permettre de donner plus d'envergure au débat» (LF, Libé). On souhaite vivement qu'il ne l'enterre pas. Car le vent semble tourner. L'étude EROPP 2012 de l'OFDT enregistre une évolution capitale : 60 % des Français seraient en faveur de l'autorisation du cannabis sous conditions.

(1) <http://petitlien.fr/dintilhac>
(2) <http://petitlien.fr/gds>

PUB

RBH23
La Gazette du Chanvre

contact
redaction@rbh23.com

distribution
Agence Sowjet GmbH
Rykestr. 13 | 10405 Berlin | Allemagne
numéro d'identification
fiscale 37 220 20818

fondateurs
Emanuel Kotzian
Farid Ghehiouèche
directeur de la publication
Emanuel Kotzian - Agence Sowjet

redaction
Collectif [RBH]²³
coordination
LT Faure
ont contribué à ce numéro

avec nos remerciements:
R. Carrez, Ananda S., Jani Takats,
Kshoo (Fédération CIRC), FARID
(Cannabis Sans Frontières), Abdallah
Nourou, B.E.Labeu, Jean Pierre
Galland (CIRC), Kenzi (Chanvre &
Libertés), André Fürst (Chanvre Infos).

site
www.RBH23.com
Farid Ghéhiouèche

publicité
Janika Takats - Agence Sowjet
pub@sowjet.de

maquette - graphisme
mark marker - Agence Sowjet
illustrations
mark marker

diffusion
Collectif Distribution

impression
Schenkelberg Druck Weimar GmbH
Printed in Germany

abonnements/contact
contact@rbh23.com

dépôt légal
À parution, Tous droits réservés.
Merci d'indiquer dans votre
courrier vos coordonnées postales,
téléphoniques ou électroniques.
Les manuscrits et documents non
utilisés ne sont pas restitués.

mise en garde
Toute consommation abusive
de drogues est dangereuse!

Le contenu des annonces commerciales
n'engage pas la rédaction, nous
encourageons nos lecteurs à respecter
les lois en vigueur dans leur pays.

www.RBH23.com

AVENIR

La santé par les plantes

écouter la nature plutôt que la détruire

par Ananda

C'est au vieux Maréchal Pétain que la phytothérapie doit la suppression du diplôme d'herboriste et donc d'avoir été bannie des médications officielles en 1938.

C'est à l'Europe en 2004 puis 2011, qu'elle doit d'avoir vu ses compétences quasiment balayée encore une fois au nom de la sécurité sanitaire, mais surtout pour le plus grand profit financier des gros laboratoires.

L'homologation nécessitée par la directive de 2004 coûtait plus de 60.000 euros par produit et donc interdisait aux petites structures de pouvoir faire reconnaître les vertus anciennes d'une plante ou encore plus d'un mélange de plantes qu'elles distribuaient.

Il n'en reste pas moins que la majorité des médicaments actuels sont des copies, synthétiques ou pas, de principes actifs végétaux. D'ailleurs, ces mêmes laboratoires tout puissants se livrent sans aucune hésitation à une bio piraterie dont le scandale est périodiquement dénoncé sans aucun effet, en parcourant attentivement les régions dans lesquelles la connaissance des plantes reste le meilleur moyen de se soigner. Ils établissent ensuite des brevets qui déposent complètement les autochtones de leur savoir. L'Europe pré-

tend ne pas avoir voulu truster complètement la pharmacopée végétale au profit du chimique.

Effectivement 148 plantes, la lavande, le tilleul, la menthe, la verveine etc ont été laissées en libre disposition, en dehors du contrôle des pharmacies, seules habilitées à dispenser, par dérogation, des conseils thérapeutiques concernant les plantes. Mais le Syndicat des Simples recense en France plus de 1500 espèces utilisables...

Des pays comme l'Allemagne, l'Italie, ou autres comptent plusieurs milliers d'herboristes, la France une petite dizaine.

Mais les couloirs du Ministère sont remplis de démarcheurs obligeants, qui n'hésitent pas à aider, si besoin est, les bonnes œuvres du ministre.

Ce qui aboutit parfois à l'étonnante nécessité de vaccins inutiles, dont les mérites furent vantés par haut-parleur dans les gares parisiennes, avant de finir pour 8/10èmes des quantités achetées dans des incinérateurs adaptés. L'Europe est encore plus sollicitée, bien sûr. Avec le succès que l'on sait.

Rapide état des lieux

Pourtant le premier texte connu sur les soins grâce aux plantes remonte à Sumer, civilisation mésopotamienne (l'actuel Irak), il y a 3000 ans, sur des tablettes d'argile. Les Su-

mériens utilisaient des plantes comme le myrte, le thym, le chanvre et le saule.

Cher vieux saule... son écorce est connue depuis cette époque pour ses vertus curatives. Toutes les pharmacopées grecques ou latines, ainsi que le moyen âge et bien au delà, utilisèrent ses propriétés contre la fièvre et anti-douleur. En 1829, un pharmacien français expérimentateur en obtient des cristaux solubles qu'il baptise salicyline (salix = saule en latin). Plus tard, un chimiste alsacien réussira, à partir de la salicyline, à synthétiser l'acide acétylsalicylique qui deviendra la substance active de l'aspirine. Toute l'histoire de la pharmacopée moderne...

L'Egypte ancienne a contribué également à fournir des répertoires d'utilisation, sans parler bien sûr de Dioscoride et de son De materia medica (traduction latine plus commode d'utilisation) véritable ouvrage médical, écrit vers 60 après JC, dans lequel il recense 1600 produits et leur utilisation médicinale, en très grande majorité végétaux, connus un peu partout à l'époque, car il était un grand voyageur. Son livre sera la base de toutes les pharmacies et sera encore traduit du grec au 17ème siècle. Galien, le médecin de Marc Aurèle laissa également des écrits utilisés jusqu'au siècle des Lumières.



Photo: [RBH]²³

Quant à la Chine, ses recettes phytothérapeutiques sont plus composites, mais dès 5000 avant JC, elle utilisait les plantes, dans les mélanges interactifs pour soigner.

En Europe, jusque vers la fin du 19ème siècle, et l'apparition de la chimie moderne, les plantes étaient l'essentiel de la médication. L'usage millénaire a renseigné sur quelle partie convenait au mieux pour but recherché : fleur, écorce, bulbe, racine, partie aérienne, fruit, etc, sur quelle méthode d'utilisation permettant d'extraire au mieux les substances utiles, décoction, poudre, huile, simple saupoudrage, sur le dosage à respecter...

Le savoir existe mais il ne génère pas actuellement de retour financier considérable, ce qui contribue à rejeter cette médication aux pouvoirs certains, qui ne cherche pas à remplacer les prescriptions chimiques qui parfois s'imposent, mais peut grandement contribuer à pallier leurs effets secondaires, qui a des résultats éprouvés pour de nombreuses petites pathologies.

Pourquoi une telle apologie des possibilités thérapeutiques végétales ?

Ce n'est pas pour revenir au temps de la bougie, comme disent les «pro-nucléaires»

convaincus. Simplement, les recherches actuelles concernant de nombreuses potentialités du cannabis sativa L, démontrent bien que la phytothérapie est d'une actualité tout à fait contemporaine, pour peu que l'on fasse preuve de bon sens objectif. Des sites sérieux, comme celui de Tikum Olam israélien et bien d'autres, y compris français, différents manuels, portent témoignage officiellement des bienfaits que les variétés adaptées aux pathologies peuvent apporter aux patients.

Cette médecine millénaire a également l'énorme avantage d'être accessible à tous, sur le plan financier, sans le recours d'une assistance sociale bien mise à mal. La Jack Herrer de Bedrocan peut aussi s'obtenir en auto culture. Pour des avantages similaires et un prix de revient différent.

D'un point de vue plus général, alors que périodiquement il y a alerte sur la surconsommation d'anxiolytiques par exemple, pourquoi ne pas remettre à l'honneur le millepertuis, beaucoup utilisé en Allemagne, dont les résultats sont très intéressants, et que seuls quelques rares médecins ou pharmaciens signalent comme alternative à des produits chimiques plus addictifs, vantés régulièrement par les commerciaux des laboratoires.

Les exemples de ce type sont nombreux.

Pourtant la médication par les plantes, quelles qu'elles soient n'est pas anodine. Elle nécessite des spécialistes qui guident les utilisateurs et réfutent les croyances erronées, dont beaucoup circulent sur le net.

L'usage thérapeutique du cannabis n'y échappe pas

Cette plante, comme beaucoup d'autres, est d'un grand intérêt scientifique et pharmacologique. Elles ne sont peut-être pas toujours totalement efficaces. Mais leur combinaison ne peut être que profitable aux patients éprouvés par la chimie lourde ou même, parfois, presque inutile sauf pour les profits financiers de gros groupes. Un ministère de la santé publique pourrait diligenter une commission dont le travail permettrait de remettre à l'honneur un savoir millénaire actualisé, ce qui entourerait et sécuriserait une utilisation accessible à tous.

Il serait temps que l'ordonnance signée par un vieillard sans doute séduit, vu l'époque, par une prétendue modernité, soit revue et corrigée. Certaines directives européennes ne sont pas si contraignantes qu'on veut bien le faire paraître, sauf à s'en contenter sous des pressions peu avouables.

Encadrée et responsable

Plaidoyer pour l'auto culture

par Ananda

La Mildt qui doit s'occuper de toutes les toxicomanies y compris des licites, recule devant les lobbies de l'alcool, tolère discrètement le tabac, prodigue des conseils généraux sur les autres substances, focalise total sur le cannabis, et a trouvé une nouvelle piste pour en soutenir l'éradication utopique, la plantation personnelle, source de maux multiples, y compris dans la recherche de bio...

Il faut relire le plan gouvernemental, l'article 2.4.1 et suivants qui ciblent particulièrement l'arsenal à usage personnel du petit planteur.

Or, comme chacun sait, ce consommateur n'est pas franchement problématique. En général, il est adulte, responsable, convenablement installé dans sa vie, et utilise son herbe, saine parce qu'il l'a cultivée lui-même, pour se détendre gentiment du stress ambiant. Avec moins de conséquences addictives (cf les différents rapports sur le sujet) et moins de conséquences sociales, violences etc que peut engendrer l'alcool.

Ou alors, il a recours au cannabis, transformé ou pas, en liaison avec des traitements thérapeutiques. Ce qui est parfaitement et universellement reconnu comme utile et bien-faisant maintenant. Et entre le coût d'un pied de beuh, choisi soigneusement pour ses qua-

lités adaptées à sa pathologie, et un produit de laboratoire, pas toujours très bien ciblé, l'usager fait son choix. Et ses comptes. L'important surcoût d'une éventuelle légalité, toute entière tournée vers le profit financier, rejette ceux dont les ressources interdisent ce confort légal. Ce qui n'est pas très moral non plus.

Ce n'est pas en créant de nouvelles brigades chargées de pister l'envoi de graines et autres matériaux que l'on arrivera à juguler quoi que ce soit. Les chiffres des statistiques le démontrent abondamment.

Ce n'est pas non plus en stigmatisant les derniers maillons du trafic ou les petits acheteurs égarés (la France d'en haut a ses filières «sécurisées»), que l'on changera quoi que ce soit.

Encore moins en taxant les acheteurs, plutôt alors encouragés à cultiver et éventuellement à transformer le produit eux-mêmes.

Sur fond de crise économique actuelle apparaît plutôt le dealer artisan amateur, y compris senior, victime des rumeurs de la presse, croyant pouvoir relever ainsi un niveau de vie insuffisant.

Les amorces de programmes combattifs, dits de prévention, mal conçus donc inefficaces, ne font que mythifier le produit, et laisser grande ouverte la porte sur

des substances nettement plus dangereuses, parfois carrément moins chères, parce que le deal tel qu'on le laisse finalement exister est devenu complètement multicartes. Les trafiquants d'HLM ne font qu'écouler au mieux ce que leur hiérarchie leur procure. Ceux des teufs également.

Vouloir véritablement juguler l'usage du cannabis, réduire au raisonnable sa consommation, ni plus ni encore moins nocive que celle d'autres psychotropes licites, médicaux ou pas, demanderait une réelle volonté et un courage certain, il faut le reconnaître. Cela ne pourrait se faire que par étapes logiquement réfléchies.

La première étant de reconnaître l'auto-culture convenablement encadrée, transparente, sans aucun soupçon de vente, selon les principes de base des Cannabis social clubs, quel qu'en soit l'usage, récréatif ou thérapeutique.

Dans le même temps, une campagne d'information mettant en garde sur la juste nocivité du produit, ne confondant pas les causes et les conséquences, mais rappelant que l'usage n'est pas anodin quand même, surtout chez les adolescents, qu'il nécessite une vigilance, pourrait avoir alors d'heureuses conséquences.

Il resterait tout le volat social, énorme et complexe,

surtout actuellement, à traiter. Dans ce domaine, TAPAJ, initiative de chercheurs bordelais, est rempli de bonnes intentions, la population ciblée paraît néanmoins un peu floue. Mais le concept est très intéressant. Et sa concrétisation pourrait certainement permettre d'approfondir en élargissant carrément la démarche. Ce qui demanderait des moyens appropriés.

Par ailleurs, le discret Portugal nous montre qu'il est possible d'obtenir des résultats positifs.

Le modèle fédéral américain de tolérance officielle pour les Etats qui ont légalisé peut également servir de base. Il est d'ailleurs très proche de celui des cannabis social clubs prônés par ENCOD. Ce n'est pas du laxisme, c'est simplement encadrer et chercher à minimiser les risques en tenant compte des réalités.

De récents sondages montrent que la population se rend compte de la faiblesse du discours officiel, puisqu'elle vote à 50 ou 60% pour la légalisation.

L'auto-culture encadrée peut cohabiter tranquillement avec d'autres systèmes qui eux, pourraient permettre, en générant des taxes, de résoudre les problèmes de survie actuelle, et de ne pas laisser les mafias diriger le système.

Rêvons aux taxes (raisonnables) sur le cannabis pour renflouer les caisses de l'Etat et des banques... mais pourquoi pas pour alimenter les fonds d'un revenu de base citoyen, à défaut de les consacrer aux écoles...

Réhabilitons pleinement l'attrait du jardinage paisible et reconfortant. Revalorisons la patience un peu inquiète qui surveille la pousse des plantes, leur épanouissement, détecte la moindre petite attaque extérieure pour y remédier avec amour. Réaffirmons le bonheur de beaux produits sains sortis du sol par des soins vigilants. Cette démarche n'entraîne généralement que peu de déviances.

Ne laissons pas l'auto-culture dans le champ de la désobéissance civile militante.

L'auto-culture ne perturbe pas la société et ne met pas en danger la vie d'autrui. Elle refuse simplement une atteinte aux droits humains fondamentaux, tels qu'ils ont été avalisés par la Charte de 1948, dont la France est signataire.



Photo: [RBH]²³

NEWSFLASH

Bon à savoir

(enfin pour ceux qui ont toujours du travail)

Les tests salivaires en entreprises sont illicites si cette éventualité ne figure pas explicitement dans le règlement intérieur de la société.

C'est ce que vient de confirmer le conseil des prudhommes de Grenoble dans un arrêt en date du 20 septembre 2013 (RG N°F13/01736).

Attention, si le dépistage en entreprise peut être considéré comme illicite, même réalisé par une personne "habilitée", le fait d'être surpris en flagrant délit de consommation est considéré par le législateur comme une faute grave justifiant un licenciement sans préavis (arrêt du 1er juillet 2008) !

RENDEZ-VOUS

Chanvre & Libertés

En avant toute



[RBH]²³ La Gazette du Chanvre salue la naissance de cette fédération et félicite comme il se doit les heureux parents.

Le 13 décembre 2014 verra la naissance à Bordeaux de la fédération Chanvre et Libertés, une association issue du regroupement de plusieurs collectifs cannavivistes et anti-prohibitionnistes :

- le Nord-Pas de Calais (Chanvre & Houblon)
- la Lorraine (Chanvre & Mirabelles)
- Midi toulousain (Chanvre & Violettes)
- l'Aquitaine (Chanvre & Raisins)

A cette occasion, les collectifs fondateurs de Chanvre & Libertés invitent les militants du milieu anti-prohibitionniste à une réunion de coordination nationale afin de rechercher ensemble et d'entrevoir des solutions permettant, à terme, de sortir le cannabis et ses usagers

de la clandestinité le Samedi 14 décembre, de 10h à 18h, 13 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX

Les thèmes :

Présentation des actions citoyennes qui seront développées et coordonnées sur le territoire par la fédération Chanvre & Libertés pour l'année 2014 (événements, pétition nationale adressée au Parlement Européen, soutien aux listes pour les élections européennes...).

Discussion sur la mise en place d'une coordination nationale de pour porter les différents projets.

Nous souhaitons également faire de cette réunion un temps de rencontres et de travail entre militants, dans la convivialité.

Cannabis Sans Frontières, Les Amis du CSCF, NORMML France, le journal [RBH]²³ et la fédération des CIRC ont annoncé leur présence à cette réunion. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues. Si vous souhaitez participer, contactez-nous à l'adresse suivante : contact@chanvre-libertes.org

Le C.A. de la fédération Chanvre & Libertés

Hommage

Georges Apap (1926-2013), un homme remarquable

par Jean Pierre Galland

Co-fondateur du CIRC

Georges Apap ne se doutait pas ce 8 janvier 1987 que sa vie prendrait un nouveau tour. Procureur de la République dans la Drôme, il était chargé de prononcer le traditionnel discours retraçant l'activité judiciaire de l'année précédente du tribunal de Valence.

En choisissant de s'exprimer sur la toxicomanie, sujet périlleux, son but n'était pas de froisser ses auditeurs, ni de créer une polémique, mais le discours pragmatique du procureur a choqué un député RPR qui a quitté la salle (il s'était excusé auprès de Georges Apap de devoir partir avant la fin de son intervention)... Un député qui pour faire son intéressant répond à un journaliste que s'il s'est barré, c'est parce qu'il

a été scandalisé par les propos du procureur, propos qu'il a immédiatement dénoncé à Albin Chalandon, le garde des Sceaux. Mais qu'a donc dit le procureur de Valence qui mérite qu'on le cloue ainsi au pilori ? «*En deux mots, répond l'intéressé dans un entretien reproduit dans Fumée clandestine, j'ai dit que l'interdiction légale de la consommation me paraissait une aberration dans la mesure où cette interdiction était génératrice de tous les maux qui accompagnent la consommation des drogues*».

Pour punir l'insolence du procureur de la Drôme, Albin Chalandon décide de le muter au tribunal de Bobigny, mais François Mitterrand refuse de signer le décret. Furax, le garde des Sceaux saisit la Commission de discipline du parquet qui examine son cas et en conclut que Georges Apap «*a exprimé son opinion de citoyen sur*

un sujet dramatique, qu'il n'a pas contesté la loi, ni injurié le Garde des Sceaux, qu'il s'est exprimé sur un ton ironique, que sa vision d'un monde où la drogue serait dépenalisée est utopiste et que là où il exerce les drogués remplissent les prisons».

En le relaxant, la Commission désavoue la politique d'Albin Chalandon, un triste sire. Georges Apap était un homme d'une grande humanité et d'une simplicité désarmante. Suite à cette aventure, il adhéra à la Coordination radicale anti-prohibitionniste (Cora), un groupe de pression créé par le Parti radical italien. En 1989, la Drug Policy Foundation (devenu depuis Drug Policy Alliance), association américaine anti-prohibitionniste fondée par Milton Friedman, lui décerna un prix pour son engagement contre la «*guerre à la drogue*». Il a publié de

nombreux articles et est intervenu dans de non moins nombreux congrès. Georges Apap avait le cœur sur la main, il a accepté d'être le parrain du CIRC de même qu'il a été adhérent du Mouvement de Légalisation Contrôlée (MLC) de Francis Caballero.

Georges Apap avait une voix douce et une écriture limpide pour dénoncer les effets délétères de la prohibition. C'est à lui que l'on doit cette célèbre formule : «*Les drogues ne sont pas interdites parce qu'elles sont dangereuses, elles sont dangereuses parce qu'elles sont interdites*». Et c'est aussi lui qui écrivait dans le Volume 5 de la revue Psychotropes : «*Il faut être optimiste, car l'histoire démontre que les abolitionnistes ont toujours triomphé, et que chacun de ces triomphes a contribué, lentement mais concrètement au progrès de l'humanité*».

De retour

La fédération des CIRC aspire à une convergence des luttes

par KShOO

Pour la Fédération des CIRC

L'activisme d'une association dépend de ses militant(e)s et si ceux et celles-ci perdent leur énergie ou leur foi militante, très vite elle peut végéter, voire se dissoudre.

C'est donc d'un profond sommeil qu'émerge la Fédération des CIRC encouragée par la dynamique suscitée par le «*Cannabis Social Club*», une initiative de désobéissance civile ; mais aussi par l'actualité internationale, notamment le doux vent de la réglementation soufflant outre-atlantique. Et les vieux et vieilles briscard(e)s de la lutte cannavivique que nous sommes, de décider de

le relayer, de l'amplifier pour qu'il devienne chez nous tempête. La maison prohibitionniste brûle, et ce ne sont pas les fréquentes vociférations pathétiques de ses partisan(e)s qui l'en empêcheront. Si l'événement est historique, c'est en développant sa présence sur les réseaux sociaux la Fédération des CIRC espère inciter comme à son habitude, les cannavivophiles à y participer.

Ce retour au front s'explique aussi par l'insupportable expression réactionnaire à laquelle nous assistons depuis quelques mois. Une parole que la déliquescence des partis politiques et des institutionnels a libérée. Celle d'un fascisme rampant qu'il ne faut surtout

pas sous-estimer. Aux propos racistes, xénophobes, sexistes proférés, les parias mais néanmoins citoyen(ne)s que nous sommes se doivent de réagir par une mobilisation sans faille aux côtés des autres exclu(e)s, étrangers, homos, trans, prostitué(e)s, drogué(e)s... Tou(te)s stigmatisé(e)s par un système en perte de vitesse et toujours prêt à tout faire pour se voir légitimer. Une convergence des luttes qu'il nous reste à coordonner.

Contacts
www.circ-asso.net
federation@circ-asso.net
Sur Twitter @FederationCirc
Sur Facebook: Fédération des CIRC



Éviter l'amende

Shit Happens

Un petit livret donne des conseils pour échapper à une contravention.



Shit happens



En Suisse, depuis le 1er octobre, la consommation de cannabis est possible d'une amende de 100CHF (environ 82€, NDLR). Celle-ci remplace la dénonciation, à condition que la personne contrôlée ne détienne pas plus de 10 grammes et ne soit pas liée à un trafic. Cette mesure, censée alléger les tâches de la police de la justice, est jugée toujours trop stricte par l'association Legalize it !. Elle vient donc d'envoyer une brochure ('Shit Happens N°9' disponible en langue allemande sur www.hanfllegal.ch) pour montrer comment échapper à l'amende.

«*En cas de contrôle, celui qui n'est pas pris à consommer et qui ne porte sur lui pas plus de 10 g ne devrait pas répondre aux questions sur sa consommation. Mentir peut être une solution*», conseille

notamment le livret. Car avouer être consommateur peut suffire à écoper d'une amende. Imprimé à 5000 exemplaires, ce livret, «*consacré aux aspects judiciaires de la consommation de cannabis*», a comme «*but principal d'informer les consommateurs*», explique Sven Schendekehl, fondateur de Legalize it !. Si l'initiative inquiète Addiction Suisse, pour qui «*la consommation ne doit en aucun cas être banalisée*», les avis divergent du côté des politiques. «*La même chose existe déjà pour les automobilistes. Pour moi, cette brochure ne pose pas problème*», affirme Cédric Wermuth (PS/AG). Son collègue Sebastian Frehner (UDC/BS), en revanche, estime qu'une organisation «*ne devrait pas inciter ses membres à mentir à la police*». Contactée, la police cantonale zurichoise juge pourtant que la brochure ne pose «*aucun problème*».

D'après un article de 20 minutes du 8/10/13

En direct du Maroc

Une société en mouvement

par Abdellah Nourou

Depuis quelques mois, la question de la dépenalisation du cannabis a été évoquée au Maroc. Ce qui a suscité une polémique dans la presse nationale et chez les citoyens marocains. La majorité des intervenants a affirmé que le fait d'aborder ce sujet en ce moment avait comme objectif de perturber le nouveau gouvernement guidé par le parti Islamiste. Si le PJD accepte le vote pour la légitimité du cannabis on commencera à douter de l'un de ses principes fondamentaux, celui de l'islam qui prohibe toute sorte de drogue. Si le parti Justice et Développement refuse de légaliser le cannabis, on estimera que le parti gère le pays sans prendre en considération la situation sociale du peuple marocain...

Il va sans dire que l'interdiction du cannabis au Maroc n'a aucun rapport avec la religion. Les magasins, les bars et les supermarchés où l'alcool est emmagasiné le prouve, tout en sachant que ce produit

est définitivement interdit par l'islam... L'interdiction du cannabis ne peut être justifiée que par les conventions internationales signées par le gouvernement marocain dans le cadre de la lutte contre la culture et le trafic du cannabis. La guerre mondiale contre cette plante est mobilisée par des valeurs universelles et sociales afin de sauver les jeunes de ce délire et de diminuer le taux des crimes causés par les pétards de marijuana. Les causes de cette guerre semblent disparaître concernant la cigarette qui tue plus de 66000 personnes annuellement et même pour l'alcool qui met fin à 44000 vies par an.

De ce qui précède, on déduit que la guerre contre le cannabis ne se fait absolument pas pour le bien de la jeunesse ou de la société. Le seul facteur qui mobilise l'anti-cannabis est celui d'une perspective économique parce que le cannabis menace la rentabilité des entreprises du tabac. Si le cannabis est légal le fumeur de 20 cigarettes fumera seulement

Illustration: [RBH]²³

deux ou trois joints, cela peut être un coup fatal à l'économie des multinationales qui investissent dans le domaine

La réclamation de la dépenalisation du cannabis a réapparue dans les actualités mondiales par le biais de la Marche Mondiale, manifestation organisée dans plusieurs pays notamment en France et au Canada...

Dans la plupart des cas, les pays démocratiques répondent positivement aux réclamations de leur population, ainsi on peut espérer une loi qui légitime la consommation et la commercialisation du cannabis.

Si ces pays légalisent le cannabis, cela annulera certainement les conventions mondiales de la lutte contre le cannabis que le Maroc a si-

gnées. Ce qui nous pousse à dire : est-ce que le Maroc ira dans le même sens et légalisera le cannabis ? Ainsi on verra des investissements nationaux dans ce domaine où le gouvernement considérerait que le cannabis puisse être prohibé par la religion et les valeurs sociales. Ou bien la guerre contre le cannabis continuera, jusqu'à l'occupation du marché marocain par des produits cannaviviques importés de l'Europe et de l'Amérique au nom des conventions de l'échange libre entre le Maroc et les pays du nord.

NDLR: A l'invitation du Parti Authenticité et Modernité, une délégation suisse était reçue le 4 Décembre au parlement marocain pour une journée d'étude sur le cannabis médical et industriel.

NOUVELLES DU MONDE

La Grande-Bretagne est elle prête à sa propre révolution cannabique ?

Serait-ce par des arguments économiques que la fameuse "guerre à la drogue", concernant le cannabis, rejoindrait les oubliettes des prohibitions stupides ayant entraîné beaucoup plus de dégâts que de bienfaits? Pour Doug Fine, la solution est bien là. Ce qu'il affirmait dans sa récente conférence londonienne à l'université de South Park. Il y précisait qu'aux Etats Unis, il ne pouvait y avoir de retour en arrière, et que «si cela se faisait là bas, c'était possible ici aussi».

Effectivement il n'est guère envisageable que les Etats américains puissent renoncer à la manne financière, évaluée globalement à 2,34 milliards de dollars pour 2014 et à plus de 10 milliards pour 2018, manne qui a, par exemple, sauvé la Californie de la faillite. Doug Fine, américain, est entre autres l'auteur de Too high to Fail, cannabis and the new green economic revolution dans lequel il analyse les industries cannabiques émergentes et la manière dont cette nouvelle économie verte peut faire évoluer son pays.

Pourtant ce modèle pragmatique par temps de crises paraît plus difficile à adapter dans la vieille Europe. En Grande-Bretagne, malgré l'appui du vice premier ministre

Nick Clegg, David Cameron a pour l'instant fait rejeter toute proposition d'ouverture de débat. En avril 2012, la tentative des autorités de Brighton d'ouvrir une sorte de cannabis club n'a pu se concrétiser.

Des avancées difficilement exportables

Néanmoins, les tentations financières (qui ne rejette en rien les nombreux rapports sur le peu de malfaisance du cannabis), pourraient sans doute faire réfléchir. L'Institute for Social and Economic Research et le Independent Drug Monitoring Unit sont d'accord pour estimer un résultat oscillant entre 1 milliard 25 et 6 milliards selon le prix de vente et les taxes. Ce qui pourrait être utile au Trésor.

Par contre, le cadre juridique de la Grande Bretagne est plus contraignant que celui des Etats Unis. Actuellement cela nécessiterait que le Premier Ministre se retire unilatéralement des contraintes prohibitionnistes mondiales, au risque de bouleverser les accords avec les Etats Unis.

Et il faut également prendre en compte la sorte de psychose concernant l'éventualité d'un marché réglementé des mauvaises herbes. Par

exemple, l'Irlande a rejeté par 111 voix contre 8 une motion parlementaire récente sur la réglementation du cannabis.

Comme le souligne le porte parole de Norml UK, la répression a développé une rupture de relation entre le pouvoir et la population. La première chose est de redéfinir l'image du cannabis médical, de sa cohérence et de son intérêt, afin d'établir des rapports plus pertinents.

Intérêt des CSC

Les militants britanniques se tournent vers le système des Cannabis Social Clubs, car ils espèrent qu'une Fédération européenne constituera une base permettant un avenir. En Espagne ou en Belgique avec Mambo, les clubs ont parfois des objectifs rejoignant l'industriel. Mais ils sont constitués de personnes responsables, socialement bien intégrées, ressemblant à des dizaines de milliers de citoyens ordinaires. Ce qui peut contribuer à faire évoluer la perception diabo-

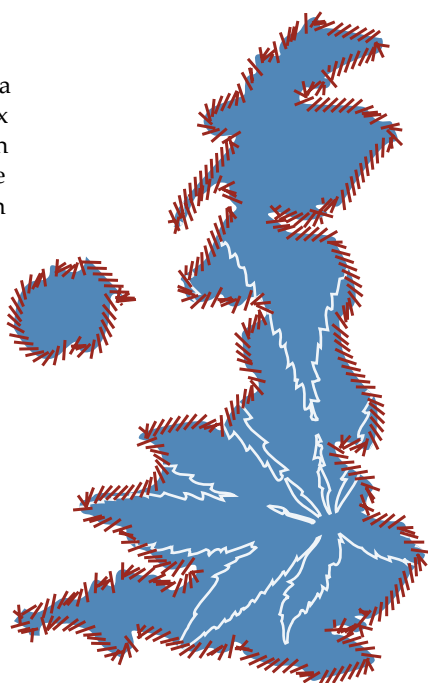


Illustration: [RBH]²³

KULTUR

Vivement les cadeaux

Lecture cannabique pour les soirées d'hiver

La saison des cadeaux arrive... En plus de la cravate, du parfum et des marrons glacés traditionnels, réveillez les neurones de votre partenaire, sans parler de ceux de vos amis et pensez à offrir également *Cannabis, t.1* par J.P. Galland, Editions Trouble-Fête, LE livre qui retrace par les documents l'histoire de la contre prohibition.

Le Chanvre du rêve aux mille utilités par Alexis Chanebau. Edition Platinium. Abondamment illustré, le livre très documenté rappelle tous les services que le chanvre peut rendre à l'homme.

Chanvre et cannabis de Serge Schall aux éditions Plumes de Carottes très documenté également.

Génération H d'Alexandre Grondeau, Editions la Lune sur le Toit, le roman de tous les quarante ans nostalgiques.

Marijuanaland

(Ed. Fondateurs de Briques) de Jonah Raskin qui ici n'est ni pur journaliste ni pur romancier, et témoigne en filigrane de l'histoire du cannabis aux Etats-Unis. Sans oublier *Pionnier*, l'auto-biographie de Bernard Rappaz aux éditions Favre.



Etc. etc., il y a le choix entre tous ceux dont [RBH]²³ a parlé !

MUSICRITIQUE

B.e.Labeu place la France sous perfusion

Il y avait cette super compilation, Mixtape comme on dit dans la street, gratuite au téléchargement "Les Frères Pétard" 100% production DJ Weedim :

<http://frenchbakeryonline.com/post/47093869799>

Son 1er E.P. dispo sur toutes les plateformes de téléchargement «B.E.P. BEU» : <https://itunes.apple.com/fr/album/beu/id648032088>

Même *Radio Nova* en avait fait la sélection du mois de mai :

www.novaplanet.com/novamag/playlist-les-sons-de-mai
Puis il a sorti le beumix «Like a bird» feat. Gappy Ranks



<http://t.co/AFVrs4dqu9>
Et bien entendu, vous pouvez tout écouter sur son soundcloud : <https://soundcloud.com/belabeu>

Que dire de plus : c'est explicite, lyrique, contenu dans les titres et dans les clips. Wiz Khalifa peut aller se rhabiller.

PUB

Alchimia
Growshop

www.alchimiaweb.com

Entrez dans notre site web et visitez nos offres promotionnelles et nouveautés...
Ne les laissez pas s'échapper!!!

Uchronie

par Raph

Pour ses quarante ans, Libération (30/11/13) s'est projeté dans le futur, le 30 novembre 2053 précisément, imaginant ce qu'il en sera de ce monde sur le plan de l'économie, de l'énergie, de l'écologie...

Et la prohibition ?

Auguste Bertrand (pseudonyme vraisemblable d'Olivier Bertrand) nous en donne un aperçu en évoquant la situation de Marseille. L'échec du projet de grande métropole dans les années 10 a acté une division de la ville, entre «la très prospère principauté des Quartiers Nord» (dirigée

par «le prince Enzo Zidane»), grassement enrichie depuis la légalisation survenue en... 2020 (putain, sept ans !), et la Communauté des quartiers du Sud (présidée par Jean-Claude Gaudin... 114 ans), «desséchée», abandonnée par la jeunesse, à la population âgée et pauvre.

Inévitablement, cet accroissement des inégalités crée des «montées de tensions de plus en plus fréquentes» qui se changent, le 29/11/53, en révolte d'une partie des habitants des Quartiers Sud, désireux d'être rattachés au Nord... Voilà pour l'événement. Une description historique nous permet d'apprécier les effets concrets de la légalisation : «Du jour au len-

demain, les règlements de compte avaient disparu. Profitant du programme de validation des acquis délinquants, dans le cadre de ce que l'on avait alors appelé le «New Deal», un grand nombre de jeunes avait passé leur diplôme de commerciaux, de diplomates, d'agents de surveillance ou de chimistes. Puis l'autorisation des plantations avait permis aux Quartiers Nord, mieux préparés, de développer l'activité de façon quasi industrielle, créant de nombreux emplois, récoltant de juteuses taxes. Dont le Sud, donc, réclame évidemment une part, comme une «compensation financière» car, «les jours de vent d'est, ses habitants sont stones.» (Ce à quoi les Quartiers Nord rétorquent que les Quartiers Sud ont déjà

laissé passer plusieurs fois leur chance). On apprend aussi que peu après la légalisation, un certain Bernard Tapie, homme d'affaires, «avait proposé d'exploiter de façon intensive le parc dans le parc national des Canlques et les îles du Frioul», dont il était propriétaire, suscitant le refus de Gaudin pressé par «des chasseurs craignant de ne plus rapporter que des lapins aux yeux rouges».

On découvre enfin que le monopole du cannabis accordé à la principauté n'a pas empêché la Canebière de garder «quelques droits de plantation» en s'appuyant sur son étymologie.

Mais l'objectif «présent» reste la négociation entre les Quartiers Nord et Sud...

Pour dépasser l'inertie actuelle

Faut-il dépénaliser le cannabis ?

par Ananda

Le petit livre cosigné par Ivana Obradovic, Jean Costentin, Alain Rigaux et Laurent Appel, paru en octobre aux éditions le Muscadier dans la collection «le choc des idées», n'a sans doute pas eu le retentissement nécessaire.

Le concept de la collection, la confrontation d'idées antagonistes, permettant de faire rapidement le tour d'une question est tout à fait stimulante.



Faut-il dépénaliser le cannabis ?

Toutefois on a facilement l'impression que les dés sont un peu pipés, en faveur de la position dominante parce que gouvernementale. Puisqu'au lieu de laisser chaque partie s'exprimer comme elle l'entend sur la question, et permettre ainsi au lecteur une libre réflexion, J. Costentin, sous on ne sait quel prétexte, use en plus d'un droit de réponse dans lequel il s'abandonne à une critique frôlant l'agression de ceux qui ne partagent pas son point de vue. Cela nuit un peu à l'objectivité annoncée par l'éditeur.

Premier intervenant du débat, Jean Costentin, membre des Académies nationales de médecine et de pharmacie, termine sa belle carrière comme président du Centre National de prévention, d'Etudes et de Recherches sur les Toxicomanies. Son argumentaire n'est pas très nouveau, il l'a développé généreusement lors d'interventions nombreuses. On retrouve donc l'implorant appel à la protection de «nos jeunes», la description à charge minutieuse de tous les maux physiques et psychiques imputables au cannabis, les dénonciations contemptives d'approches plus pragmatiques la plaidoirie pour les sanctions au nom de l'axiome «là où il y a volonté, il y a un chemin».

La réponse à ce discours fermé sur lui-même, un tantinet obsolète, est donnée par Alain Rigaux, actuel président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie et Laurent Appel collaborateur d'Asud.

Le premier parle du facteur humain indissociable malgré tout du problème de la consommation, de la dangerosité morale et sociétale d'une pénalisation qui ne remplit aucun de ses objectifs, de son échec en termes d'égalité citoyenne, et de la société parallèle qui se constitue dans la forte mouvance mafieuse sur laquelle les forces légales sont impuissantes apparemment à agir. Il prend en compte le problème de l'offre surabondante malgré la pénalisation et sa réflexion intègre l'évolution de la société sur des points criminogènes il y a quelques années mais qui se sont complètement intégrés légalement.

Alain Rigaux est pour une dépénalisation maintenant un interdit social, tout en tolérant l'usage privé pour adultes, mais encadrée par une poli-

tique globale et cohérente basée sur la réduction des risques et des dommages.

Par contre, Laurent Appel, journaliste connaissant bien la réalité du milieu canabique, des usages qui s'y pratiquent, ne croit pas en la dépénalisation. Pour lui, elle est synonyme de ségrégation sociale, et laisse en suspens le sécuritaire et le socio-sanitaire. Il est pour une légalisation pragmatique. Pour lui, l'auto-production ou les clubs relevant de la charte d'Encod ne règlent en rien la question fondamentale de l'économie des quartiers. Celle qui bloque vu l'ampleur du désastre qu'on a laissé aveuglément s'établir, toute approche efficace d'une analyse qui voudrait éviter cet état de fait.

Il propose un changement radicalement innovant qui pourrait se révéler efficace, avec la création d'une Agence publique du cannabis qui contrôlerait une filière de Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs dont il explique la complémentarité dans le fonctionnement. (à noter que dans son numéro spécial 2053, Libération reprend cette formule de «New Deal» et évoque la validation d'acquis pratiques permettant de recycler après complément de formation, les actuels apprentis chimistes, commerciaux, agents de surveillance, etc.).

Cette proposition complètement discordante aux discours actuels mériterait pourtant qu'on s'y attarde avec objectivité, ne serait ce que parce qu'elle reflète les tendances profondes qui commencent à poindre un peu partout.

«Faut-il dépénaliser le cannabis ?» mérite donc d'être considéré avec attention aussi bien dans la partie états des lieux d'Ivana Obradovic, que pour les motivations étayées d'Alain Rigaux et Laurent Appel. Et il ne coûte que 9€90 !

PS. A lire également la tribune de J. P. Couteron, président de la FFA, dont le titre en soi synthétise l'ensemble du contenu. <http://www.rue89.com/2013/11/01/faut-depenaliser-cannabis-limprecateur-soigneur-new-dealer-247121>.

Le prochain numéro de [RBH]²³ rendra compte de *How regulate cannabis* guide juridique pratique peaufiné par *Transform UK* pour la régulation de l'usage non médical.

Au paradis des cannabiphiles

Gonzo en vadrouille

par FARId

il y a quelques mois, Arnaud Aubron signait un article original paru sur son blog. Plein de sous-entendus, grâce aux photos d'illustration de cet article, puisqu'il s'agissait de visiter l'intérieur de la «boîte de shit» d'un amateur de cannabis. On se rappelle de la blague à tabac à pépé, mais blague à part de nos jours c'est du sérieux, du top niveau, du «à la carte». Par exemple, avec ce formidable cadeau à offrir pour l'emmener partout : la pochette Kavatzka. originalkavatzka.com

Les feuilles à rouler

On peut conseiller pour des tas de bonnes raisons, les feuilles non-blanchies au chlore et à la gomme arabique naturelle. Dans le rayon, il existe d'abord les RAW, mais on peut aussi trouver GREEN-GO, et maintenant les JASS Brown, d'autres suivront le mouvement. Le nec plus ultra des puristes prendront le papier pur chanvre, fabriqué en Espagne depuis 1879 de purehemp.com. D'autres se prendront pour des millionnaires en faisant appel à l'or des feuilles Shine (shinepapers.com), histoire de se donner de l'importance. Bien

sûr, il y a toujours les petits extra, comme les «Wrap Blunt» à la palette de goûts imbattables, mais aussi des papiers spéciaux comme ceux de la Skunk Brand qu'on commande à rollingpaperdepot.com

Les filtres en carnet

Bien sûr, on revient avec RAW toujours pour la même raison, car dans l'absolu, mieux vaut éviter de trop risquer ses bronches avec une grosse cheminée en carton. Cependant un conseil à ne pas prendre à la légère pour ceux qui ne souhaitent pas changer leurs habitudes, évitez d'utiliser du carton plastifié, voire de la bande magnétique...

D'autres retrouveront les sensations d'origines en adoptant le filtre en céramique, tel celui artisanal «Cool filter», que l'on commandera directement à cette adresse (luca_bh_to@yahoo.com)

Les briquets

Généralement, la flamme s'obtient avec un briquet, mais on peut aussi choisir la Bee Line, c'est écolo et sans risque. Aussi, pour les dabbers comme pour ceux qui ne veulent pas aspirer en allumant

leur cigarette, il existe les briquets torche, voire chalumeau (histoire de chauffer à blanc le clou en titane ou en verre poser sur le Bubbler).

Le hachoir

En anglais, c'est un grinder. En bois, ou en métal, les modèles en plastique s'usent généralement vite. Idéal pour ne pas avoir les doigts collants, et pour bien réduire en miettes sans effort, le moulin à beuh est l'instrument indispensable pour tout connaisseur qui se respecte.

On en trouve de toutes sortes, y compris sous la forme de carte de crédit Vcard, ou à plusieurs compartiments comme le canastor pour récupérer au fond l'essentiel. Ceux de la marque Cannastor (kannastor.fr) sont vraiment bien, mais d'autres préféreront le must, le MedTainer.

La coupelle

Si il existe une constante, c'est bien la coupelle... la bonne vieille noix de coco patinée, mais ce peut être aussi cette calotte en cuir, ou simplement le bord de la blague Kavatzka.

Les outils pour le transport

Quels sont les meilleurs ustensiles pour transporter sans soucis ? MedTainer (themedtainer.com) qui stocke, mouline et verse au bon endroit, tout en conservant votre stock à l'abri de l'air, de l'humidité et hors de portée des enfants par un clip de fermeture hermétique. En deux temps trois mouvements, ni vu ni connu, vous avez sorti la tête du compartiment de stockage, puis l'avez réduit en miettes et versée dans votre feuille à rouler. Ryot (ryot.fr), fabrique des boîtes de diverses tailles, certaines petites en guise de porte-clefs, avec fermeture cadenasée, idéale pour s'assurer un transport et un stockage en toute sécurité. Enfin, les plus pointus qui veulent une qualité optimale pour le stockage feront plutôt confiance à Tightpac.com qui produit les Minivac/tightpac/vitapac/Pocketvac. Chacune de ces boîtes se vide de l'air pour conserver tous les arômes.

La Bud ou la Boulette

Mystère, on ne sait d'où elle vient, ni où elle ira. On pourra en parler plus en détail quand l'Article L3421-4 (ex L630) du code de la santé publique aura été abrogé.

PUB



CANNABIS SEEDS BANK

500 strains
24 breeders
AUTOMATIC
FEMINIZED & REGULAR

SENSIMILLA.PL
+48 886 503 803 tel. +48 508 808 843
sklep@sensimilla.pl